

rer à mes collègues qu'il y a augmentation. En plus des groupes dits des proches parents qui, dans presque tous les cas, entrent au Canada à peu de choses près de plein droit, il y a les cas particulièrement méritants visés par des dispositions que nous appliquons à ces personnes.

Je crois que l'honorable représentant de Kootenay-Ouest a aussi parlé du cas d'une personne particulièrement indésirable qu'il a rencontrée sur la côte. Je ne veux pas défendre la conduite qu'il a signalée. Si attachée qu'elle soit aux méthodes d'un régime qui, nous l'espérons, est à jamais disparu, la personne qui vient d'Allemagne apprendra, je l'espère, que le Canada ne souhaite ni ne veut un tel ordre de choses.

**M. Herridge:** Je l'espère.

**L'hon. M. Harris:** J'ai toujours été d'avis, comme la plupart des honorables députés sans doute, qu'il n'y a pas lieu de tenir rigueur à un Allemand d'avoir servi dans l'armée allemande. C'était son devoir en temps de guerre.

**M. Fulton:** Le ministre applique-t-il le même principe aux membres des SS ou troupes d'élite?

**L'hon. M. Harris:** J'aborderai ce point. Je suis d'avis que, dans les circonstances, nous pouvons fort bien accueillir des gens qui, en raison de leur formation militaire, et peut-être d'une formation intellectuelle que nous désapprouvons, peuvent conserver en temps de paix certaines caractéristiques peu souhaitables; si la conduite de la personne en temps de paix est bonne, ou même simplement pas mauvaise, il n'y a pas lieu de lui tenir rigueur d'avoir fait partie de l'armée allemande.

L'honorable député de Kamloops m'a posé une question directe au sujet des troupes d'élite dites SS. On nous a maintes fois signalé que d'anciens membres des SS étaient établis au Canada. Comme d'autres rumeurs dont on a parlé cet après-midi, de tels propos surgissent de temps à autre. Il peut y avoir au Canada des gens qui ont fait partie des troupes SS. Je l'ignore. Nous n'avons jamais permis sciemment l'entrée au pays de membres de ces troupes. Oui, je reconnais qu'il est possible de tromper l'un de nos fonctionnaires de l'immigration et le groupe chargé de faire le tri des immigrants. On peut tromper tout le monde et venir au Canada.

Je tiens, cependant, à faire cette réserve afin de tirer la question au clair.

A un certain moment de la guerre, les ressortissants des pays occupés par l'Allemagne ont été mobilisés et incorporés dans les divisions SS. Je pourrais donner les raisons de pareille mesure: l'état-major général allemand

[L'hon. M. Harris.]

ne voulait pas voir ces mobilisés dans les formations allemandes, du moins il semble qu'il en ait été ainsi. Aussi, lorsque nous arrive la demande d'un proche parent qui veut faire venir quelqu'un de sa parenté ayant servi dans ces groupes, nous étudions le dossier pour établir s'il ne s'agirait pas, en fait, d'un Roumain ou d'un Polonais ou de tout autre ressortissant des autres pays occupés, si l'individu en question s'est engagé volontairement ou a été mobilisé, quelles sont les circonstances qui ont entouré son service; nous examinons aussi son dossier personnel. Les cas de ce genre sont cependant assez rares. Règle générale, toute personne qui a servi dans les corps de SS ne reçoit pas bon accueil au Canada.

Je pense que l'honorable représentant de St. Paul's a formulé une observation d'ordre général qui avait trait à certaines des difficultés que nous éprouvons. Je lui sais gré d'avoir reconnu si amicalement l'existence de certaines difficultés. Je ne pense pas que le ministère ne se désintéresse aucunement de l'aspect humain du problème, mais nous nous devons, dans les circonstances que je viens justement de mentionner, de refuser même les demandes émanant de proches parents. Nous rejetons ces demandes. Il est donc facile de signaler des cas de très proches parents incapables de comprendre pourquoi on leur refusait de faire venir la personne, objet de leur demande. Mais d'autre part nous avons jugé impossible d'accéder à ces demandes.

L'honorable représentant d'Oxford a parlé d'un incident survenu dans l'ouest de l'Ontario, l'automne dernier. Pourquoi s'étonne-t-il que j'en sois au courant. Je lis les journaux moi aussi, et, soit dit avec le plus grand respect, je vais parfois plus loin que lui et je demande au ministère d'enquêter sur les faits. Je ne veux aucunement critiquer le député. A un moment donné, il est simplement arrivé qu'un certain nombre d'Allemands et d'autres ouvriers agricoles ont quitté leur emploi. Tout est survenu durant une période assez brève et le nombre de personnes en cause était peu élevé; je ne crois pas qu'il ait dépassé vingt. A la même occasion, par coïncidence, cette voiture noire est entrée en cause. Je m'excuse d'avoir dit qu'il n'y a pas eu de voiture noire; ce que je voulais dire, c'est qu'il n'y a pas eu de voiture noire de ce genre.

Un des hommes en cause a été influencé par des parents qui s'étaient établis dans le Québec et le lendemain il est parti. La rumeur a circulé que cette voiture servait à transporter quelqu'un qui poussait les gens à quitter leur emploi. Nous avons été au fond de l'histoire et nous avons constaté que